



Ministère de la Communauté française Wallonie-Bruxelles

Service du Cirque, des Arts Forains et des Arts de la Rue et
Conseil pour les Arts forains, du Cirque et de la Rue

BILAN 2008

2 février 2009

1. Introduction, présentation du Conseil et de l'organisation du travail entre le Service et le Conseil

Depuis l'année 2000, le Service du Cirque, des Arts forains et des Arts de la Rue est l'un des quatre secteurs dépendant du Service général des Arts de la Scène ; il a pour missions de promouvoir, favoriser et développer la création, la diffusion et les initiatives artistiques de niveau professionnel en Communauté française dans les domaines dont il s'occupe.

Ces missions se traduisent notamment par l'octroi de bourses, d'aides à la création, de subventions aux compagnies, aux lieux de création, aux festivals et à la réalisation d'activités de promotion.

Le 10 avril 2003, le Parlement de la Communauté française adoptait un deuxième décret relatif à la reconnaissance et au subventionnement du secteur **professionnel** des Arts de la Scène. Ce décret régit l'ensemble des domaines concernés (théâtre, musique et opéra, danse, arts du cirque, arts forains et arts de la rue) et instaure quatre types de subventions :

- les bourses ;
- les aides ponctuelles ;
- les conventions de deux ou quatre ans ;
- les contrats-programmes de cinq ans.

Il instaure également un conseil consultatif propre à chacun des domaines des arts de la scène.

Le nouveau Conseil pour les Arts forains, du Cirque et de la Rue, installé en juin 2007, est composé de : Carmen Blanco Principal, Béatrice Buyck, Anne Closset (Présidente), Luc de Groeve, Jean-Claude Kestens, Benoît Litt, Eric Lomba (Vice-président), Alain Schmitz, Daniel Soudant, Jean-François Vaes et Catherine Wielant. Les nominations du suppléant pour le CRIOC et d'un représentant CDH sont attendues.

Le cheminement des dossiers

Depuis l'été 2008 et la transformation du *vade mecum* en *Mode d'Emploi*, les porteurs de projets sont invités à rendre leur dossier en main propre auprès du Service.

Ainsi, nous vérifions directement si le dossier est complet et un accusé de réception est délivré. Celui-ci valide la composition du dossier, selon les points repris dans le Mode d'Emploi. Dans l'hypothèse où le dossier serait incomplet, le demandeur bénéficie d'un nouveau délai - déterminé lors du dépôt - pour transmettre les pièces manquantes, sans quoi la demande est considérée comme irrecevable.

L'Administration le soumet ensuite à l'Instance d'avis (le Conseil). Le Conseil rend son avis et fait une proposition à la Ministre qui, à son tour, fait part de sa décision à l'Administration. Celle-ci en informe le Conseil et en assure le suivi administratif.

Toutes ces démarches sont bien précisées dans le Mode d'emploi disponible sur le site internet du Service.

2. Analyse du travail effectué en 2008

Avant de rentrer dans l'analyse du travail sur lequel nous vous proposons de réagir par après, nous voudrions dire que le Conseil est là avant tout pour donner un avis avec une expertise qui se nourrit de la diversité des points de vue. Nous sommes là pour défendre un secteur et ses ambitions et comme vous, nous travaillons dans un cadre dont les contraintes restreignent parfois nos envies.

Sachez quand même que pour nous, il n'est jamais facile de dire « non » à un projet, à des envies nouvelles qui nous sont soumises.

Dans les avis que nous vous transmettons, exprimés parfois de manière maladroit nous le reconnaissons, nous voulons garder une certaine transparence. Aussi nous ne voulons pas que vous considériez nos avis comme une fin en soi mais plutôt comme une possibilité d'ajuster, le cas échéant, votre projet et d'y réfléchir avec un autre regard (qui n'a d'ailleurs pas la prétention d'être le meilleur). Le dossier est un élément important dans le processus de financement des projets. C'est à partir de sa lecture, des éléments concrets et objectifs qui y sont (ou pas) repris, mais aussi avec l'analyse personnelle de chaque membre du Conseil, que nous sommes en mesure de formuler des avis. Afin d'assurer une meilleure transmission et communication des dossiers, nous avons retravaillé le mode d'emploi. Plus les dossiers seront nourris par les opérateurs plus nous pourrons avoir un regard ajusté sur les projets.

Par ailleurs, au cours de cette année 2008 et au fur et à mesure de l'examen des dossiers, le Conseil s'est interrogé et a débattu de différents sujets, notamment de :

- la professionnalisation ;
- le fonctionnement du Conseil ;
- la révision de l'ancien vade mecum, des critères et du calendrier ;
- la rédaction de grilles d'analyse pour évaluer les réalisations ;
- la gratuité des festivals.

a. Aide à la création

En 2008, le budget d'aide à la création a augmenté de 54% : il est passé de 110.000 € en 2007 à 170.000 € en 2008.

En 2008 toujours, 13 projets ont été acceptés sur 22 demandes introduites auprès du Conseil. Dans les 22 demandes, une était non recevable parce qu'elle ne relevait pas des critères identitaires de notre secteur.

Par rapport aux années précédentes les montants octroyés aux projets sont plus élevés.

Subventions d'aide aux projets proposées en 2008 :

- 3 projets ont été aidés pour un montant de 25.000 € ;
- 5 projets pour des montants allant de 10.000 € à 16.000 € ;
- 4 projets pour des montants de 7000 et 8000 € ;
- 1 projet pour un montant de 2900 €.

D'une manière générale nous pouvons dire que l'augmentation du budget global a permis une progression à la hausse des montants accordés. Mais au regard des montants demandés par les

compagnies et qui sont estimés justifiés par le Conseil, en 2008, il subsistait encore un manque budgétaire pour la création.

b. Aide au fonctionnement des compagnies

En 2008, neuf demandes d'aide au fonctionnement ont été introduites et six compagnies ont bénéficié d'une aide.

Subventions d'aide au fonctionnement accordées en 2008 :

- 1 compagnie a reçu une aide de 130.000 € ;
- 5 compagnies ont reçu une aide variant entre 15.000 et 30.000 €.

Sur les six projets subventionnés, trois compagnies bénéficiaient déjà d'un conventionnement. En 2008, Feria Musica a démarré un contrat-programme de cinq ans ; les Baladeu'X et la Cie des Chemins de terre ont chacune signé une nouvelle convention de quatre ans (2008/2011).

Le Conseil a rapidement souhaité favoriser le développement de conventions (de 2 ou 4 ans) plutôt que des soutiens ponctuels (pas nécessairement récurrents). Le système de convention est un soutien structurel qui permet aux compagnies d'envisager une organisation dans le temps avec plus de cohérence et ainsi regarder l'avenir avec de meilleures perspectives. Malheureusement, au vu du budget disponible qui n'a pas vraiment augmenté depuis 2007, à l'exception de l'aide octroyée à Feria Musica, aucune augmentation significative n'a été possible en 2008.

Si l'on veut davantage aider les compagnies à s'organiser et permettre une meilleure diffusion de leurs projets, il serait bon que le budget global augmente pour que l'on puisse mieux les soutenir et envisager l'accueil de nouvelles demandes d'aide au fonctionnement.

c. Aide aux festivals

En 2008, sept festivals ont bénéficié d'une subvention :

- 2 pour des montants de 85.000 et 90.000 € ;
- 1 pour un montant de 35.000 € ;
- 4 pour des montants oscillant entre 12.000 et 20.000 €.

Deux demandes (nouvelles) ont été refusées parce qu'elles n'étaient pas en adéquation avec le secteur.

Etant donné la périodicité des festivals, en 2008, n'ont été introduites que des demandes pour des festivals d'arts de la rue et aucune pour des festivals de cirque.

Comme pour le poste précédent, l'enveloppe budgétaire pour les festivals n'a pas vraiment augmenté. Malgré cela, 5 festivals qui, depuis la création du secteur, n'avaient pas vu leur subvention en réelle hausse, ont bénéficié d'une légère augmentation en 2008.

Nous tenons à souligner ici que les festivals sont un domaine d'activité indispensable au développement du secteur. En effet, c'est également au travers des festivals que le secteur s'est peu à peu organisé et c'est grâce à leur travail de diffusion que les créations de notre

Communauté ont pu commencer à exister. Les festivals sont des plate-formes de diffusion, d'émulation, d'échange, qui mériteraient eux aussi des moyens supplémentaires.

d. Aide aux lieux de créations et activités de promotion

En 2008, trois lieux de création ont bénéficié d'une aide.

L'Espace Catastrophe, déjà conventionné en 2006-2007, a bénéficié d'une nouvelle convention de quatre années (2008/2011) qui inclut la prise en charge du festival « Pistes de Lancement », devenu entre temps une biennale.

De son côté, Latitude 50° débute une convention de 4 ans à partir de 2008.

Mais d'une manière générale, en regard de la diversité et de la complexité des missions remplies par nos trois lieux de création, les aides apportées restent très largement insuffisantes.

Fédération

La Far a reçu une aide de 8.000 €.

Il est vrai que ce montant ne correspond certainement pas aux attentes ; toutefois nous aimerions signaler que la Far a été soutenue par la Communauté française dès sa création et que ce soutien peut être considéré comme exceptionnel puisqu'aucun autre secteur des Arts de la Scène ne soutient le fonctionnement de fédérations. Les autres secteurs des Arts de la Scène estiment en effet que, si une fédération veut jouer son rôle sans ambiguïté, elle se doit de garder une certaine autonomie de financement.

Le Conseil espère cependant que la Far, par son rôle fédérateur, nourrira le secteur de ses réflexions et il restera attentif à son évolution au niveau de ses missions et de son organisation.

e. Les bourses

Les deux bourses octroyées ont soutenu des formations et nous avons refusé deux autres demandes de bourse.

Nous attirons l'attention sur le fait que nous recevons peu de demandes. Nous invitons donc les artistes et autres travailleurs relevant du secteur à faire des demandes à la formation ou à la recherche.

3. Les nouveautés pour 2009

a. Mode d'emploi septembre 2008 – juin 2009

Après une première saison d'étude des projets en nous basant sur les prescriptions reprises dans l'ancien Vade Mecum, le Conseil s'est attaché à la reformulation du **Mode d'Emploi** et de ses annexes, plus en accord avec l'évolution de notre secteur.

Un des éléments a été l'adaptation du calendrier d'introduction des dossiers.

Deux sessions d'étude sont proposées pour ce qui concerne :

- les *demandes d'aide à la création* : dépôt à l'automne ou au printemps selon les dates de création de projet.
- les *festivals* : dépôt des dossiers à l'automne ou au printemps selon les dates de réalisation des festivals.

Concernant le *fonctionnement des compagnies* et les *lieux de création*, deux secteurs pour lesquels le Conseil a souhaité favoriser le développement de conventions (de 2 ou 4 ans) plutôt que des soutiens ponctuels (non récurrents), le dépôt des dossiers a été fixé à l'automne. Il en va de même pour les dossiers concernant les *activités de promotion*.

L'avancement de la date de dépôt des dossiers pour ces opérateurs devrait permettre au Conseil de remettre un avis sur les demandes avant le début de la première année budgétaire concernée. Ceci devrait permettre aux opérateurs de pouvoir établir de meilleures projections financières en début de période de subvention (et non plus en fin d'année ou en fin de période, comme cela est souvent arrivé par le passé).

Au vu des activités concernées, les demandes de bourse (formation & recherche) peuvent toujours être introduites tout au long de l'année.

Le Conseil a également publié les dates d'examen des dossiers déposés, permettant aux opérateurs de mieux prévoir les retours de leurs demandes.

Le nouveau Mode d'Emploi reprend un chapitre relatif au « cheminement administratif d'un dossier de demande d'aide financière » (cfr. p. 4/5), éclairant les opérateurs sur le parcours de leur demande au sein de ce système de subventionnement.

Enfin, le Mode d'Emploi reprend, pour chaque domaine d'activités, les objectifs et les critères (artistiques, de faisabilité ou de recevabilité) y afférents, mais aussi la liste précise des documents qui doivent être repris dans les dossiers et leurs annexes. Ces documents sont désormais à entrer dans un certain ordre, afin que la lecture des dossiers puisse être optimisée.

Voyons à présent les changements apportés pour chaque domaine d'activités...

Les aides à la création

- Les opérateurs ont désormais la possibilité de déposer un dossier de demande d'aide à la création chaque année.
- L'opérateur doit avoir un engagement ferme des partenaires, afin de garantir un minimum de 3 représentations publiques de la création en Communauté française.
- Un plan de communication vers les professionnels belges et étrangers doit être intégré au dossier de même que l'estimation du prix de vente du spectacle en diffusion

Les aides à la reprise

Elles ne sont pas prioritaires et sont examinées de manière exceptionnelle. En effet, le Conseil veut favoriser la création de nouveaux projets.

Les bourses

Les bourses prennent deux formes : recherche/formation.

Elles doivent être introduites par des personnes physiques, donc par les artistes eux-mêmes ou les autres travailleurs relevant du secteur (techniciens, administrateurs, agents...).

Le montant est dorénavant plafonné à 2.500 € par bourse et par personne.

Les aides au fonctionnement des compagnies

Le Conseil souhaite dorénavant octroyer un soutien au fonctionnement des compagnies sous forme de conventions de deux ou de quatre ans. Les demandes doivent être introduites l'année précédant la période de convention souhaitée (à l'automne).

Les aides aux festivals

L'opérateur doit relever du secteur professionnel.

Au niveau des critères quantitatifs, le Conseil a souhaité être un peu plus 'sévère' vis-à-vis des festivals et exige dès lors des minimas, comme suit :

- Au moins 40% du budget doit être consacré à des dépenses artistiques
- Au moins 75% de la programmation et des cachets artistiques doit relever des secteurs professionnels des arts du cirque, arts forains et de la rue
- Et, au moins 25 % des spectacles professionnels programmés doit être porté par des artistes de la Communauté française appartenant au secteur.

Par ailleurs, le Conseil demande aux opérateurs de préciser dans leur dossier, notamment :

- la mise en œuvre des conditions d'accueil techniques des artistes d'une part et du public d'autre part,
- la motivation des choix quant à la programmation artistique,
- le plan de promotion vers les publics professionnels et vers le 'tout public'

Les lieux de création

Comme pour les aides au fonctionnement des compagnies, le Conseil souhaite dorénavant octroyer un soutien aux lieux de création sous forme de convention de deux ou de quatre ans.

Les demandes doivent être introduites l'année précédant la période de convention souhaitée (à l'automne).

Actions de promotion du secteur

Enfin, concernant les aides aux actions de promotion du secteur, à savoir toute action ayant pour objectif la mise en valeur du secteur en général (documents imprimés ou électroniques, organisation de manifestations promotionnelles, organisation de formations, de rencontres, de prix ou l'organisation du secteur en fédération(s)), les critères de recevabilité ont été affinés.

Le Conseil demande maintenant des précisions quant à l'expertise du porteur de projet, les moyens humains et techniques qui seront mis en œuvre, le/les réseau(x) qui seront déployé(s) ou les perspectives en terme de développement de partenariats...

b. Création de grilles d'analyse

Nous avons mis en place, par secteur d'activité, une grille d'analyse que les opérateurs devront compléter et rendre avec le rapport moral et d'activités demandé pour la liquidation des subsides.

Le but de ces grilles n'est pas de donner du travail supplémentaire, ni d'exercer un contrôle de plus, mais bien de récolter une série d'informations, de données concrètes, pour tenter d'avoir une meilleure vue d'ensemble sur le secteur et de réfléchir à son évolution de manière plus cohérente et anticipative.

4. Informations

Le Nomade III

La deuxième édition du guide « le Nomade » remonte à la fin de l'année 2005. Devant le succès qu'avaient rencontré les deux premières éditions et en cette dixième année d'existence du secteur, il est apparu indispensable à l'Administration de préparer la sortie de la troisième édition. Le travail de mise à jour est, cette fois, assuré par l'Administration grâce à la collaboration de Diane Dernouchamps et avec les conseils avisés de l'asbl Olé Olé et d'un comité d'accompagnement. C'est d'abord sous la forme d'un site internet que le Nomade III sortira en 2009 et ensuite, si les moyens nécessaires sont trouvés, en édition papier.

La diffusion : les Tournées *Art et vie* et le WBI (ex-CGRI)

Les Tournées Art et Vie : Avec 32 compagnies aidées pour 203 prestations en tout, en 2008, c'est notre secteur qui, proportionnellement, augmente le plus. C'est pourquoi, nous avons beaucoup regretté qu'il n'y ait pas plus d'artistes ou de compagnies de notre secteur présents aux Entrevues 2009. Mais il est vrai que, malheureusement, le Botanique se prête souvent mal aux conditions de représentation de ces spectacles. Pour tenter de résoudre ce problème, nous réfléchissons dès à présent à adjoindre aux Entrevues 2010, un autre lieu convenant mieux au secteur. Les suggestions intéressantes sont les bienvenues.

A signaler : Le Service du Cirque, des Arts forains et des Arts de la Rue est toujours consulté par le Service de la Diffusion sur la reconnaissance de nouveaux artistes ou nouvelles compagnies.

WBI – Wallonie Bruxelles International : Là aussi, les interventions en faveur de notre secteur sont en nette augmentation depuis l'année 2000. De plus, une réorganisation des services de WBI a permis de dégager quelques moyens supplémentaires.

A signaler : Le Service du Cirque, des Arts forains et de la Rue est toujours invité à participer et à remettre ses avis aux réunions de la « Commission Théâtre » de WBI compétente également pour notre secteur.

Afin de permettre aux opérateurs de notre secteur de se faire connaître et apprécier plus largement, la liste des personnes à inviter aux représentations ou manifestations, qui est remise en cas de soutien, reprend les noms et coordonnées des membres du Service de la Diffusion et des membres de la Commission Théâtre de WBI.

5. Conclusions et perspectives

Sur le plan des enveloppes budgétaires octroyées aux différentes activités du secteur, seule l'enveloppe consacrée à l'aide à la création bénéficie d'une véritable augmentation. En effet, elle augmente en 2008 de 54 % (+60.000 €). Et, en 2009, de 82 % (+140.000 €).

Le Conseil est évidemment très heureux de ces augmentations car, pour rappel, elles répondent à notre analyse et aux conclusions du bilan 2007 où nous soulignons que « Si l'on veut faire émerger le secteur, il faut le professionnaliser en renforçant le soutien à la création par de vrais moyens financiers ».

Nous espérons qu'avec ces nouvelles perspectives budgétaires en faveur de la création, les compagnies pourront travailler dans un environnement plus professionnel et plus « ambitieux », et qu'elles pourront d'avantage s'ouvrir à des collaborations artistiques qualifiées et diversifiées. Tant il est vrai que le travail de création a besoin de temps, et d'argent, pour pouvoir explorer, chercher, douter et même parfois se perdre...

Si donc l'aide à la création a retrouvé une certaine décence budgétaire, il ne faut pas oublier que la création artistique ne peut exister sans son environnement. Par conséquent, nous pensons que dans l'avenir il faudra veiller à renforcer les autres secteurs d'activités. En effet, une création a besoin d'une compagnie qui puisse organiser le travail à la source, de lieux de création aux fonctions appropriées qui puissent lui offrir des espaces de travail, des outils de production et de promotion, la possibilité pour les artistes de continuer à se former et à chercher, et enfin de festivals qui permettent la rencontre avec les publics et multiplient les occasions de rassembler les professionnels, de rencontrer les programmeurs d'autres horizons, de faire tourner les compagnies.

Mais attention, il ne faut pas voir le bien-être d'un secteur uniquement sur des considérations financières, il faut aussi rester attentif à ce qu'il préserve avant tout son dynamisme, sa créativité, sa force de mobilité et de mobilisation dans un esprit collectif.

Annexes

Avertissement : jusqu'en 2008, certains subsides ont été pris sur d'autres budgets que celui du secteur, ce qui peut expliquer de légères différences au niveau des chiffres. Ces différences n'ont pas de conséquences sur les graphiques suivant.

I. Aide à la création

Budgets : 2007: 110.000 €
 2008: 170.000 €
 2009 : 310.000 €

Projets acceptés

Opérateur	Spectacle	Montant de la demande*	Montant justifié**	Montant proposé***	Montant reçu (décision de la Ministre)
Les Vents tripotants - Tel quel	EupH2Onie	40.007 €	25.000 €	24.600 €	0 €
Che Cirque	Tito, le roi du Tango	2.900 €	2.000-2.900 €	2.900 €	2.900 €
Théâtre Contregriffe-Faux mouvement	Rond²	7.000 €	7.600 €	7.000 €	7.000 €
Truc et Compagnie	A nous deux !	12.000 €	8.000-10.000€	8.000 €	8.000 €
Zirk Théâtre	Mon opéra	8.000 €	8.000 €	8.000 €	8.000 €
Les Zyrgomatik	Tous cousins	15.686 €	8.000-8.500 €	8.500 €	8.500 €
Ah mon amour !	Le retour du grand Cirque Pagaille	13.050 €	13.050 €	10.000 €	10.000 €
Arts nomades	Le bonheur, c'est un grand lac plein de crabes	17.250 €	15.000 €	11.000 €	11.000 €
Les Mains sales	Sway	12.000 €	12.000 €	12.000 €	12.000 €
Dorina Fauver	Leks (Mating Areas)	28.965 €	15.000 €	12.000 €	12.000 €
Carré curieux	Cirque Vivant	22.485 €	20.000 €	16.000 €	16.000 €
Théâtre d'un Jour	D'un Cirque	57.200 €	N.D.	N.D.	24.600 €
Les Bonimenteurs	Les Ombres	42.700 €	10.000-30.000 €	25.000 €	25.000 €
Les Royales Marionnettes	Godefroy de Bouillon	58.605 €	15.000-35.000 €	25.000 €	25.000 €

Projets non retenus

Opérateur	Spectacle	Montant de la demande
Les Tortues enragées	L'île de la tortue	5.850 €
Orion Nebula	Styx	7.000 €
Les Daltoniens	Voisinage-Défense d'affiche	7.500 €
Body of Glass	Les Oiseaux	10.000 €

* Montant demandé par l'opérateur

** Montant que le Conseil estime justifié en regard du budget et du projet présenté

*** Montant proposé par le Conseil en relation avec l'allocation budgétaire

Odile Pinson	Libre comme un oiseau	12.000 €	N.D. = non défini
Ah mon amour !	Amour et Grivoiseries	12.100 €	
L'Inoxydable Compagny	Poubelle Théâtre	18.777 €	
Six faux nez	Cadavre exquis	20.400 €	

II. Compagnies

Budgets : 2007: 232.000 €
2008: 237.000 €
 2009 : 309.000 €

Projets acceptés

Opérateur	Fonctionnement annuel ou convention?	Montant de la demande	Montant justifié	Montant proposé	Montant reçu (décision de la Ministre)
Royales Marionnettes	Fonctionnement	30.982 €	25.000 €	16.000 €	15.000 €
Cie de la Sonnette	Fonctionnement	157.700 €	20.000 €	17.000 €	16.000 €
Les Baladeu'x	Convention 2008-2011	25.000 €	25.000 €	21.000 €	23.000 €
Cie des Chemins de Terre	Convention 2008-2011	25.000 €	25.000 €	21.000 €	23.000 €
Cie pour Rire	Fonctionnement	110.000 €	30.000 €	30.000 €	30.000 €
Feria Musica	Contrat-programme 2008-2012	N.D.	N.D.	N.D.	130.000 €

Projets non retenus

Opérateur	Montant de la demande
Cie Batchata	Montant non précisé
Les Bonimenteurs	Montant non précisé
Ebadidon	13.000 €

III. Festivals

Budgets : 2007: 282.000 €
2008: 273.000 €
 2009 : 308.000 €

Projets acceptés

<i>Opérateur</i>	<i>Festival</i>	<i>Montant de la demande</i>	<i>Montant justifié</i>	<i>Montant proposé</i>	<i>Montant reçu (décision de la Ministre)</i>
Centre culturel d'Engis	Festival des Tchaornis	20.000 €	15.000 €	12.000 €	12.000 €
Miroir vagabond	Festival "Bitume"	20.000 €	20.000 €	15.000 €	15.000 €
Centre culturel de Beauraing	Festival "Castel en Fête"	17.000 €	17.000 €	20.000 €	16.000 €
La Scène du Bocage	Festival "Rue du Bocage"	20.000 €	20.000 €	20.000 €	20.000 €
Les Unes Fois d'Un Soir	Festival "Les Unes Fois d'Un Soir"	50.000 €	50.000 €	35.000 €	35.000 €
Gestion Foire aux Artistes	Festival "La Fête des Artistes de Chassepierre"	85.000 €	85.000 €	85.000 €	85.000 €
Promotion des Arts forains	Festival "Namur en Mai"	100.000 €	90.000 €	90.000 €	90.000 €

Projets non retenus

<i>Opérateur</i>	<i>Festival</i>	<i>Montant de la demande</i>
CC Bruegel	La Fête des Saltimbanque	4.000 €
Cie des Nouveaux Disparus	Théâtre nomade	15.000 €

IV. Lieux de Création & Activités de Promotion

Budgets : 2007: 110.000 €
2008: 153.000 €
2009 : 166.000 €

Projets acceptés

<i>Opérateur</i>	<i>Fonctionnement annuel ou convention?</i>	<i>Montant de la demande</i>	<i>Montant justifié</i>	<i>Montant proposé</i>	<i>Montant reçu (décision de la Ministre)</i>
la FAR	Fonctionnement	20.000 €	10.000 €	8.000 €	8.000 €
le CAR	Fonctionnement	25.000 €	20.000 €	20.000 €	20.000 €
Latitude 50°	Convention 2008-2011	25.000 €	25.000 €	25.000 €	25.000 €
Espace Catastrophe	Convention 2008-2011	125.000 €	100.000 €	98.000 €	100.000 €

V. Bourses

Budgets : 2007: 10.000 €
2008: 10.000 €
2009 : 11.000 €

Projets acceptés

Opérateur	Montant de la demande	Montant justifié	Montant proposé	Montant reçu (décision de la Ministre)
Emmanuelle Rouyer	1.747 €	1.000 €	1.000 €	1.000 €
Benjamine Huygue	2.000 €	1.000 €	1.500 €	1.500 €

Projets non retenus

Opérateur	Montant de la demande
Juan Cersossimo	2.680 €
Dujoli Circus	3.400 €

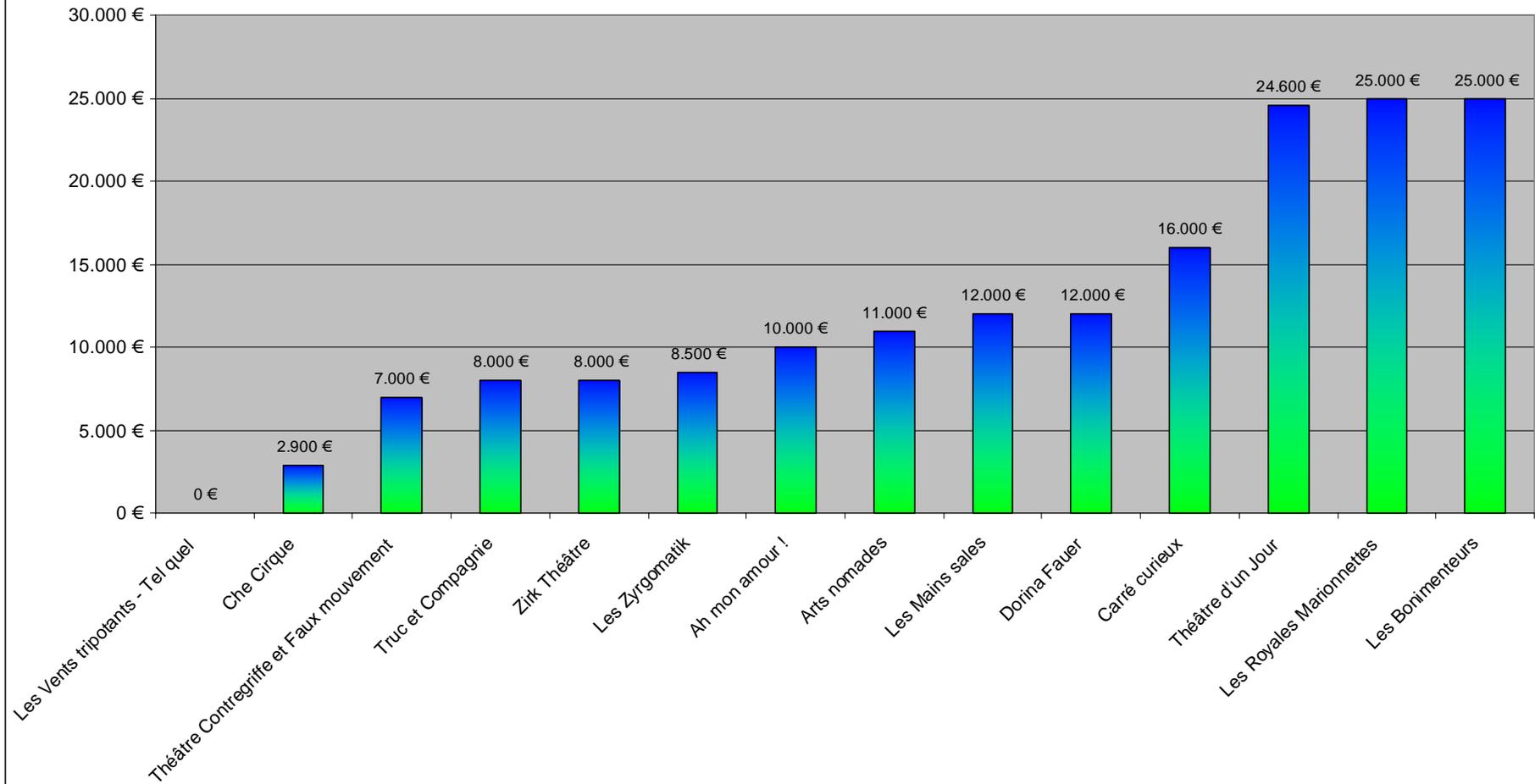
Budget du service : 8.000 €

2007 : 8.000 €

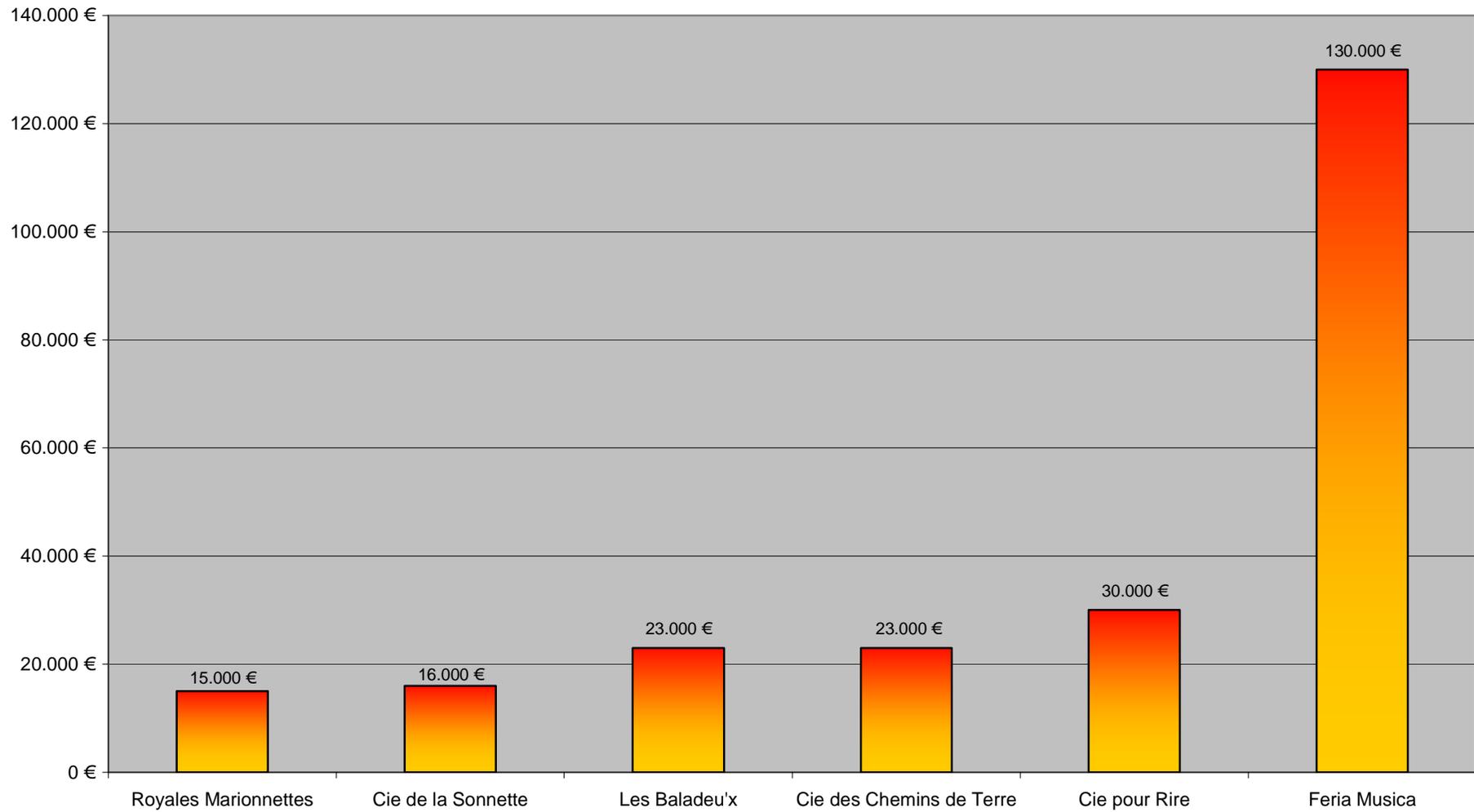
2009 : 9.000 €

BUDGET TOTAL DU SECTEUR en 2008 : 851.000 €

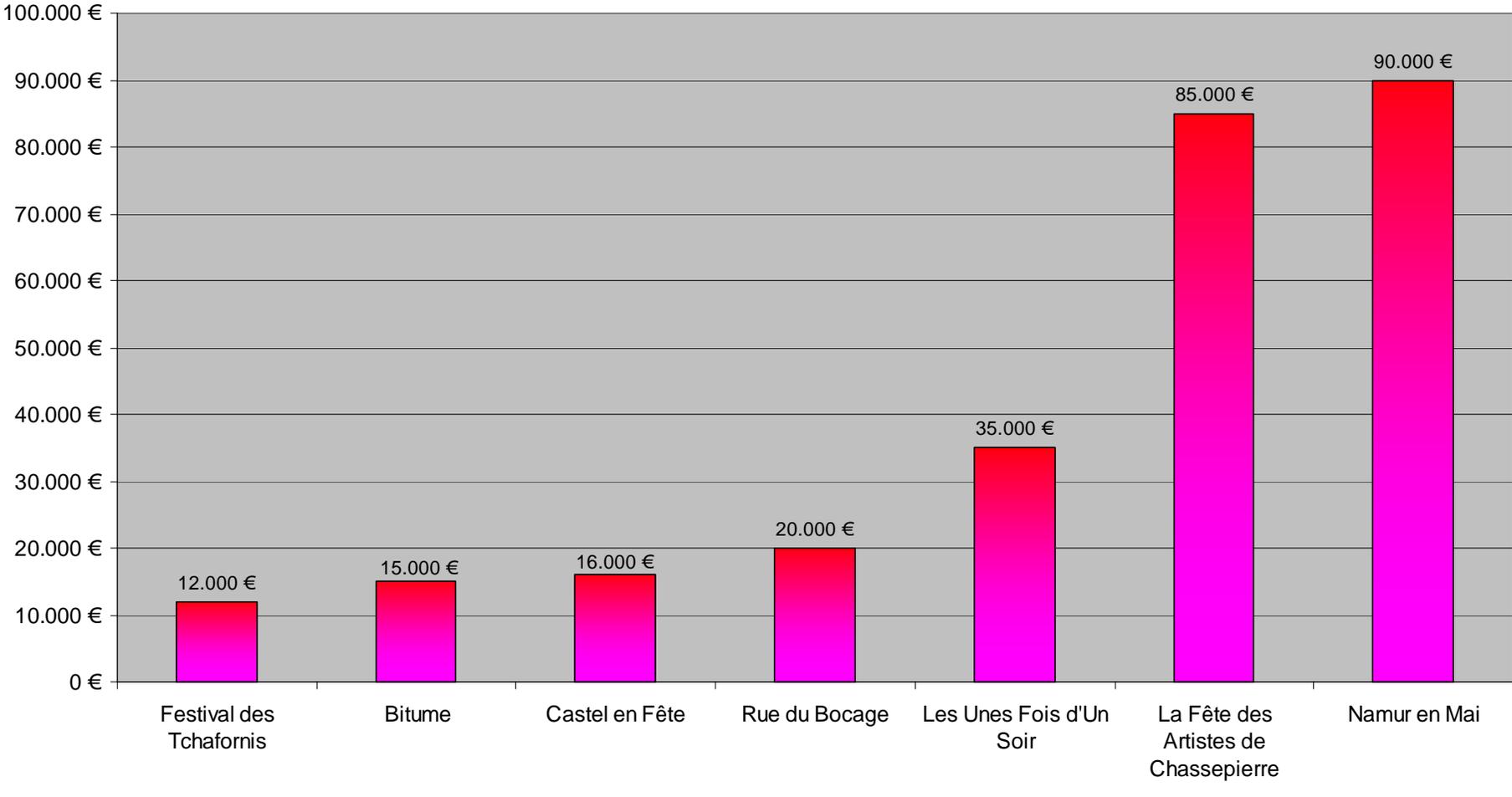
Aide à la création



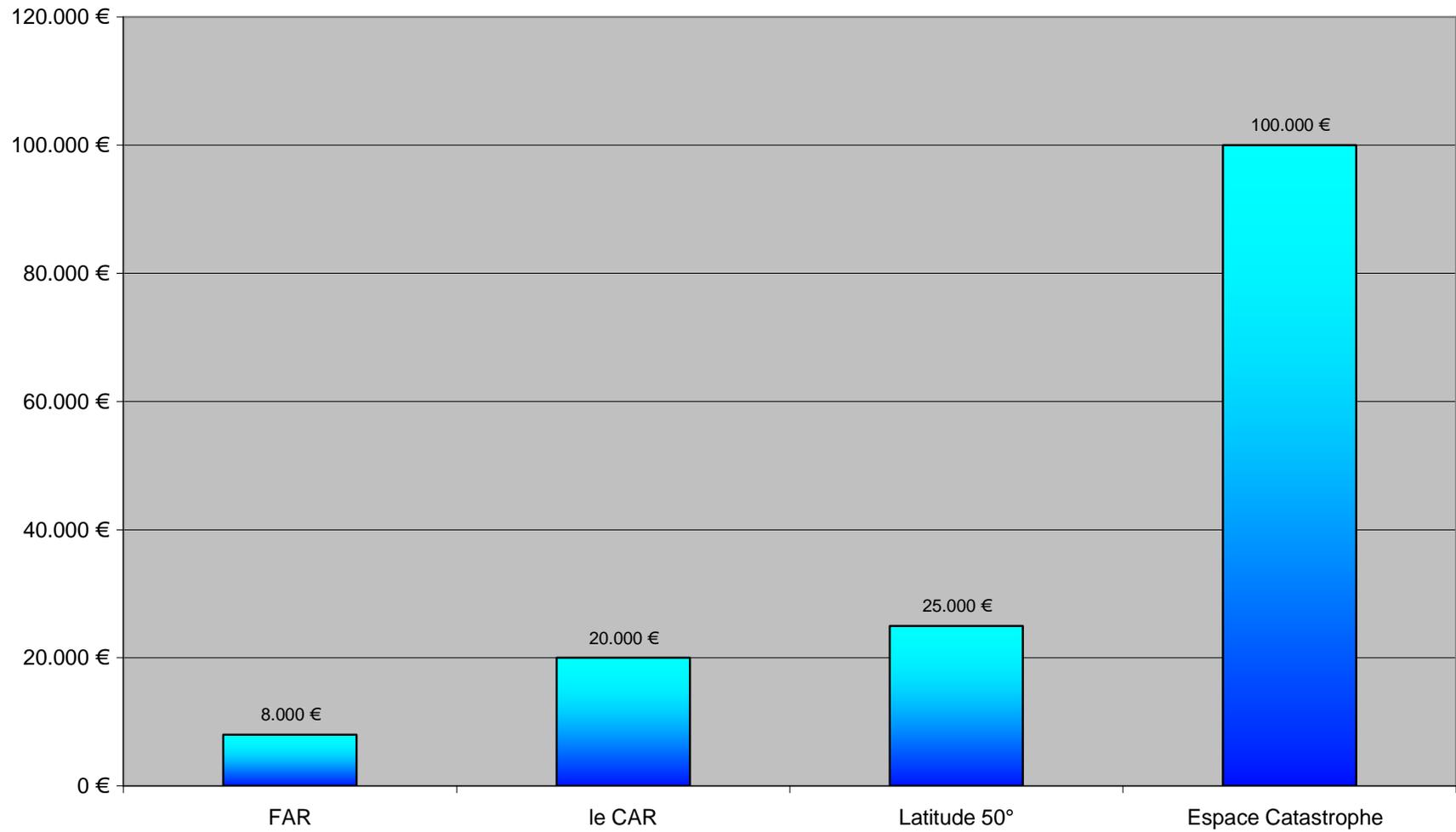
Aide au fonctionnement des compagnies



Aide aux festivals

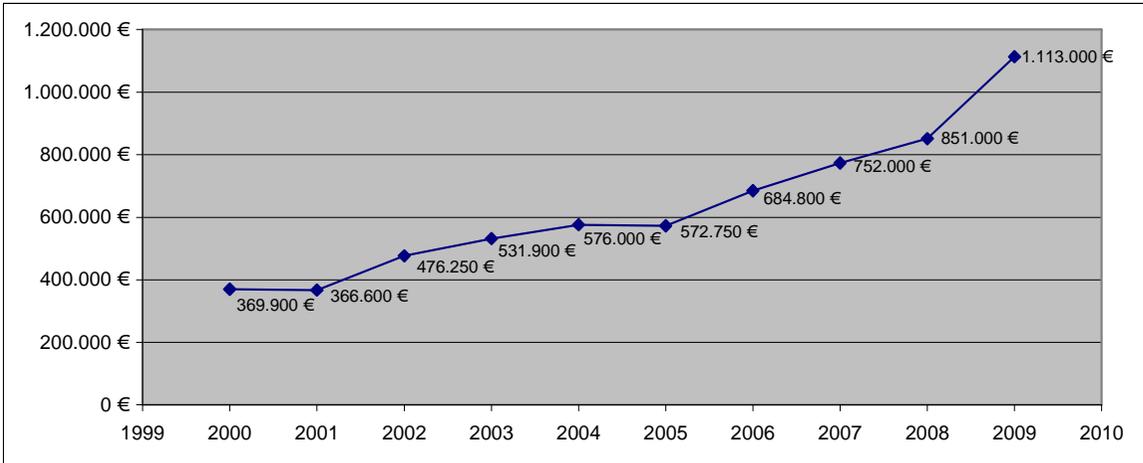
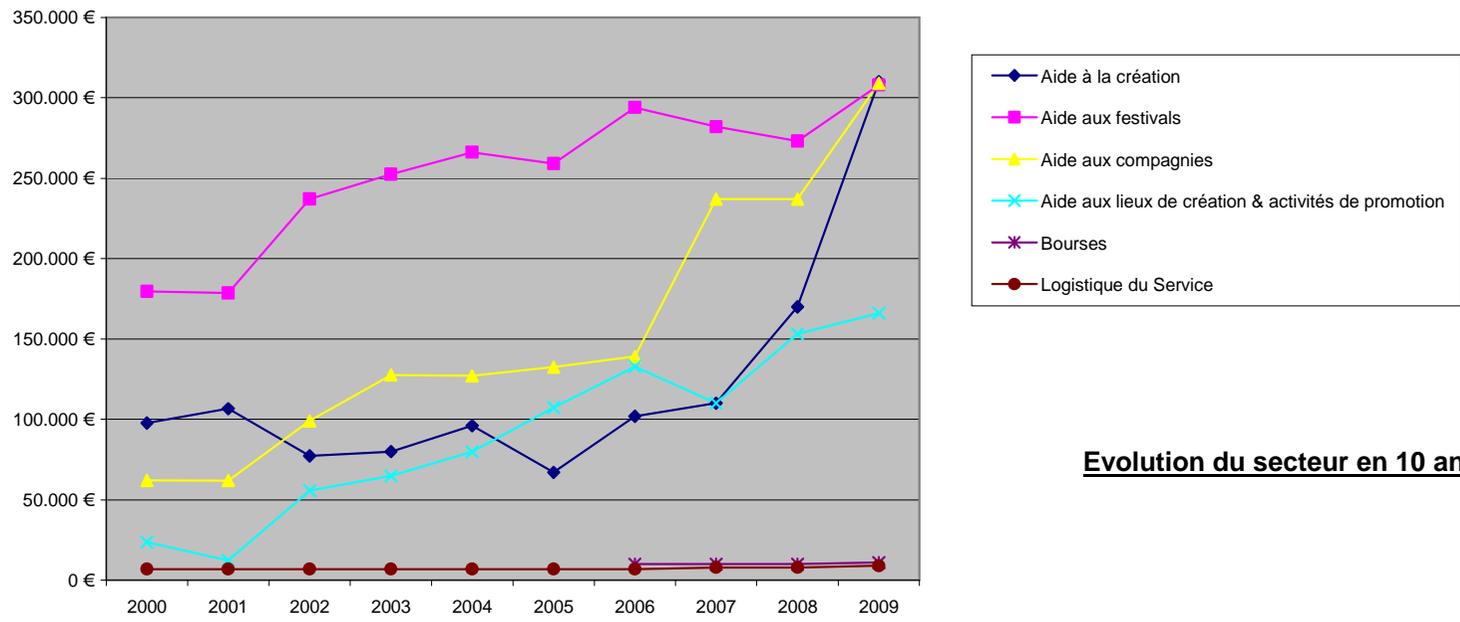


Aide aux lieux de création et activités de promotion



Evolution des budgets du secteur entre 2000 et 2009

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Aide à la création	97.700 €	106.700 €	77.350 €	80.000 €	96.000 €	66.950 €	102.000 €	110.000 €	170.000 €	310.000 €
Aide aux festivals	179.500 €	178.500 €	237.100 €	252.500 €	266.200 €	259.000 €	294.000 €	282.000 €	273.000 €	308.000 €
Aide aux compagnies	62.100 €	62.000 €	99.100 €	127.600 €	127.000 €	132.500 €	139.000 €	237.000 €	237.000 €	309.000 €
Aide aux lieux de création & activités de promotion	23.600 €	12.400 €	55.700 €	64.800 €	79.800 €	107.300 €	132.800 €	110.000 €	153.000 €	166.000 €
Bourses							10.000 €	10.000 €	10.000 €	11.000 €
Logistique du Service	7.000 €	7.000 €	7.000 €	7.000 €	7.000 €	7.000 €	7.000 €	8.000 €	8.000 €	9.000 €
Total	369.900 €	366.600 €	476.250 €	531.900 €	576.000 €	572.750 €	684.800 €	752.000 €	851.000 €	1.113.000 €



**LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL POUR
LES ARTS FORAINS, DU CIRQUE, ET DE LA RUE**

MEMBRES :

Carmen BLANCO PRINCIPAL (metteur en scène)
Rue Gallait, 31
1030 BRUXELLES
carmenblancoprincipal@gmail.com

Béatrice BUYCK (SACD)
Rue Jenner, 8
1050 BRUXELLES
bbuyck@sacd.be

Anne CLOSSET (cinéaste)
Chaussée de Haecht, 280
1030 BRUXELLES
anne.closset@belgacom.net

Luc de GROEVE (festival « les Unes Fois d'Un Soir »)
Rue d'Houtaing, 60
7812 HOUTAING
luc.de.groeve@skynet.be

Jean-Claude KESTENS (FAR)
Rue des Herbières, 60
7333 TERTRE
artishow@versatel.be

Benoît LITT (Espace catastrophe)
Rue du Centre, 15/5
1460 VIRGINAL-SAMME
litt@catastrophe.be

Eric LOMBA (PS-Latitude 50°)
Rue Grand-Marchin, 42
4570 MARCHIN
eric.lomba@swing.be

Alain SCHMITZ (festival de Chassepierre)
Rue Saint Anne, 1b
6820 FLORENVILLE
chassepierre.fete@skynet.be

Daniel SOUDANT (MR)
Av. de la Toison d'Or 84-86
1060 BRUXELLES
soudant1@brutele.be

Jean-François VAES (ECOLO)
Rue E. Banning 81
1050 BRUXELLES
jfvaes@brutele.be

Catherine WIELANT (asbl Olé Olé)
Rue d'Horrues, 2
7830 SILLY
catherine@lezarts-urbains.be

CRIOC
Attente de la nomination du suppléant

OBSERVATEURS :

Christine GUILLAUME, Directrice générale de la Culture
Bd Léopold II 44
1080 BRUXELLES
christine.guillaume@cfwb.be

François GALLAND, attaché au Cabinet de la Ministre de la Culture et de l'Audiovisuel
Place Surllet de Chokier 15-17
1000 BRUXELLES
francois.galland@cfwb.be

Jean-Pierre TOURNOIS, inspecteur
Place du Parc, 27
7000 MONS
Tél. 065/ 32 83 61 ou 0476/ 26 76 02
jean-pierre.tournois@cfwb.be

SECRETARIAT :

Brigitte MERTENS, responsable du Service du Cirque, des Arts forains et des Arts de la Rue
Bd Léopold II 44
1080 BRUXELLES
brigitte.mertens@cfwb.be

Amélia FRANCK, chargée de mission au Service du Cirque, des Arts forains et de la Rue
Bd Léopold II 44
1080 BRUXELLES
amelia.franck@cfwb.be

SUPPLEANTS :

Hélène AUPAIX (CRIOC)
Place d'Isières, 2
7822 ISIERES (ATH)
heleneaupaix@hotmail.com

Brigitte SCHOORMAN (FAR)
Avenue Jean et Pierre Carsoel, 55
1180 BRUXELLES
bschoorman@skynet.be

Olivier MINET (expert)
Rue Naniot, 89
4000 LIEGE
olivier@latitude50.be

Pour toute information :

Ministère de la Communauté française de Belgique
Direction générale de la Culture
Service général des Arts de la Scène
Service du Cirque, des Arts forains et des Arts de la Rue

Responsable :

Brigitte Mertens (tél 02/413.24.81)

Collaboratrice :

Amélia Franck (tél 02/413.24.81)

Boulevard Léopold II, 44
1080 Bruxelles
Fax : 02 413.24.15
E-mail : brigitte.mertens@cfwb.be
amelia.franck@cfwb.be
Site Internet : www.artscene.be